



LO Renault New Clio Cup

Règlement sportif 2007

Article 1 Organisation
Renault Sport Suisse, Lista Office, Pirelli, l'Association Suisse des Concessionnaires Renault et Motrio organisent en commun, en 2007, la LO Renault New Clio Cup, avec l'accord de la Commission sportive nationale (CSN) de Auto Sport Suisse Sàrl.

Article 2 Validité
Le présent règlement de la LO Renault New Clio Cup est valide pour la saison sportive 2007 et a été autorisé par la CSN sous le numéro de registre RE0709.

Article 3 Participants
Sont habilités à participer à la LO Renault New Clio Cup tous les participants et participantes titulaires d'une licence nationale ou internationale valide délivrée par une autorité sportive.

Article 4 Inscriptions
Tous les pilotes qui veulent participer à la LO Renault New Clio Cup doivent remplir intégralement le formulaire d'inscription joint au règlement avec une machine à écrire ou en capitales et le renvoyer d'ici au **30 mars 2007** au plus tard à l'adresse suivante :

RENAULT Sport Suisse
Bergermoosstrasse 4
Postfach
8902 Urdorf
Téléfax n° 044 / 777 02 14

Tous les pilotes qui veulent s'inscrire à la LO Renault New Clio Cup pendant la saison en cours doivent envoyer à l'adresse déjà mentionnée le formulaire d'enregistrement au minimum trente jours avant la première manche à laquelle ils souhaitent participer. La dernière date d'inscription possible pour pouvoir être classé dans la LO Renault New Clio Cup, est le 08 août 07. Tous les pilotes qui s'inscrivent à la LO Renault New Clio Cup doivent payer le droit d'inscription de 4000 CHF. L'inscription devient valide avec le paiement de cette somme.

Chaque participant inscrit s'engage à respecter les directives contenues dans le présent règlement ainsi que les prescriptions particulières de l'organisateur respectif.

4.1 Pilotes invités

Renault Sport Suisse se réserve le droit de faire participer des pilotes invités à chaque manche de la LO Renault New Clio Cup. Ceux-ci n'ont droit ni à une prime de départ ni à des points. Les pilotes suivants occupent leurs places au classement. Ils doivent verser à Renault Sport Suisse un droit d'inscription de 500 francs par manifestation. Le même pilote invité peut se faire enregistrer pour, au maximum, une manifestation. Aucun pilote invité ne peut plus être autorisé pour la finale.

Article 5 Commissions aux manches individuelles

Chaque pilote qui veut participer à une manche qui compte pour la LO Renault New Clio Cup doit respecter les formalités usuelles de l'organisateur. L'inscription et le droit de participation sont à la charge des participants.

Pour des motifs sportifs, techniques et financiers, il est interdit à tout pilote qui s'est inscrit à la LO Renault New Clio Cup de participer avec son ou un autre véhicule à une autre manifestation ou une manche de la même manifestation lorsqu'une course de la Renault New Clio Cup a lieu.

Article 6 Véhicules homologués

La participation à la LO Renault New Clio Cup n'est possible qu'avec le véhicule spécifié ci-après :

Renault New Clio Cup

Millésime 2006/2007 conformément à la définition figurant dans le règlement technique de la LO Renault New Clio Cup, de la nomenclature, du manuel de réparation et des circulaires techniques diffusés pendant la saison 2007.

Toutes les voitures doivent comporter les équipements de sécurité livrés en série conformément au règlement technique de la LO Renault New Clio Cup. Toute manipulation ou tout enlèvement de l'équipement de sécurité est strictement interdit.

Tous les véhicules qui participent à la LO Renault New Clio Cup, doivent être présentés dans un état extérieur sans défaut. Les dommages subis lors d'un accident doivent être réparés avant la manche suivante. Renault Sport Suisse se réserve le droit de refuser des voitures qui ne respecteraient pas cette exigence. Chaque pilote ne peut inscrire qu'une voiture par manifestation. En cas de doubles manifestations, un pilote respectif est autorisé par course et pour les essais officiels correspondants. Les pilotes n'ont pas le droit d'échanger les voitures. De même, l'assentiment de tous les concurrents n'habilite pas un pilote à changer de véhicule ou, en l'occurrence, à utiliser un autre véhicule.

Article 7 Calendrier des manifestations

Calendrier

DATE	LIEU	MANCHE
12 + 13 mai	**Varano / IT**	**1 + 2**
26 + 27 mai	**Most / CZ**	**3 + 4**
23 + 24 juin	**Chamblon / CH**	**5**
28 + 29 juillet	**Anzère / CH**	**6**
11 + 12 août	**Magny Cours / F**	**7 + 8**
08 + 09 sept.	**Gurnigel / CH**	**9**
29 + 30 sept.	**Salzbourg / A / Finale**	**10 + 11**

Renault Sport Suisse est habilité à annuler, à changer ou à ajouter des courses.

Article 8 Entraînement et course

Les manifestations sur circuit se déroulent selon le schéma suivant : vendredi ; homologation technique obligatoire des voitures et deux essais libres à 30 min. chacun, samedi et dimanche ; respectivement une séance d'essais officielle et une manche de course, le résultat des essais du samedi étant déterminant pour la composition de la grille de départ le samedi et l'essai chronométré du dimanche pour la composition de la grille de départ du dimanche.

Article 9 Classement

L'ordre d'arrivée officielle de l'organisateur sert de base pour le classement. Toutes les manches organisées, y compris la finale RENAULT sont prises en compte pour le classement, - sans les résultats blancs. Les points sont regroupés dans le classement de la LO Renault New Clio Cup après chaque manche de course. Des points sont attribués aux pilotes qui sont classés et ont, pendant la course, porté la combinaison de course prescrite par Renault Sport Suisse, y compris les étiquettes des sponsors.

Article 10 Tableau des points

La distribution des points est faite de la façon suivante :

1ère place **20** points
2ème place **16** points
3ème place **13** point
4ème place **11** points
5ème place **9** points
6ème place **7** points
7ème place **5** points
8ème place **3** points
9ème place **2** points
10ème place **1**point

Des points supplémentaires sont accordés pour :
- le meilleur temps des essais + 3 points (courses sur circuit, courses de côte et slalom)
- le tour le plus rapide en course + 2 points (courses sur circuit)

Article 11 Classement général

Le vainqueur de la LO Renault New Clio Cup est le pilote qui a obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de la saison de courses. En cas d'égalité des points, Renault Sport Suisse prend une décision sur la base :

1. du classement lors de la manche finale,
2. des meilleures places obtenues en course
3. d'éventuelles autres considérations que Renault Sport Suisse juge appropriées.

11.1 Coupe des Dames

La dame la mieux classée obtient la Coupe des Dames. A titre supplémentaire, elle obtient un chèque en espèces de 2000 CHF à condition qu'elle occupe un rang parmi les dix premiers pilotes au classement final.

Article 12 Publicité sur les véhicules

La publicité sur les véhicules est autorisée à condition que celle-ci ne comporte pas des produits faisant concurrence aux sponsors officiels de la LO Renault New Clio Cup. Les sponsors officiels de la LO Renault New Clio Cup sont :

Renault, automobiles
Le réseau des concessionnaires Renault
Pirelli, pneus.
Lista Office, meubles de bureau
...

Les autocollants publicitaires, numéros de départ et la mention du nom fournis par Renault Sport Suisse doivent obligatoirement être apposés conformément aux plans de décoration. Tous les véhicules avec des autocollants mal ou non apposés seront refusés à l'occasion du contrôle technique des véhicules. Renault Sport Suisse est habilité à tout moment à faire enlever toute publicité apposée sur les véhicules, les vêtements du pilote et au paddock attribué à Renault qui lui semblerait inacceptable (pour des raisons éthiques, morales, etc.) sans devoir donner de justification.

Article 13 Remboursement

Renault Sport Suisse versera 1500 CHF aux pilotes qui ont acheté leur voiture à Renault Sport Suisse et ont participé au minimum à la moitié des manifestations ainsi qu'à la finale.

Article 14 Classement à la fin de la saison

Le classement final s'effectue sur la base du total des points obtenus lors des différentes courses. Renault Sport Suisse attribue pour le classement final les primes suivantes :

1ère place	17 000 CHF	6ème place	5000 CHF
2ème place	13 000 CHF	7ème place	4000 CHF
3ème place	10 000 CHF	8ème place	3000 CHF
4ème place	8000 CHF	9ème place	2000 CHF
5ème place	7000 CHF	10ème place	1000 CHF

Total de la somme de gains à la fin de la saison : 70 000 CHF
Il n'existe aucun droit juridique au versement des primes. Le versement des primes ne s'effectue qu'aux pilotes, qui ont participés au minimum à la moitié des manifestations ainsi qu'à la manche finale. Les primes **non** versées ne sont pas versées aux pilotes suivants.

Article 15 Equipement des pilotes
Tous les participants de la LO Renault New Clio Cup doivent porter pour les courses la combinaison de course définie par Renault Sport Suisse, des sous-vêtements (avec manches et jambes longues), des chaussettes, des chaussures, une cagoule et des gants, conformément à la norme 8856-2000 de la FIA. Un casque compatible avec le système HANS conformément à la norme de la FIA est prescrit. Le port du système HANS est obligatoire pour toutes les manifestations. Sur demande, une combinaison de remplacement peut être commandée au prix de revient (environ 1500 CHF).

Article 16 Remise des prix
Pour les courses sur circuit, la remise des prix a lieu directement après le franchissement de la ligne d'arrivée. Pendant la cérémonie, les pilotes doivent porter la **combinaison de course officielle** et la casquette de base-ball remise par Pirelli.

Article 17 Briefing avant la course
Lors de chaque manifestation, un briefing obligatoire des pilotes a lieu auprès du camion de Renault Sport Suisse. Le pilote est tenu de s'informer au sujet des horaires en consultant le tableau accroché au camion de la Cup. La non parution ou une parution tardive au briefing des pilotes est punie d'une amende de 250 CHF. La somme éventuellement due sera défalquée des versements.

Article 18 Service Course
Lors de chaque course qui compte pour la LO Renault New Clio Cup, les pilotes disposent de :

un camion semi-remorque de Renault Sport Suisse avec des pièces de rechange d'origine. Les pièces de rechange disponibles peuvent être achetées par tous les participants contre paiement par carte de crédit (Mastercard, carte Euro et carte Visa). Une ristourne est accordée sur le prix de catalogue.

Par souci d'équité, les techniciens de Renault Sport Suisse ont reçu l'ordre de ne procéder à aucune opération sur le véhicule d'un participant. Ils font exception des travaux de démontage à des fins de contrôles techniques ainsi que les prestations d'assistance avec fonction consultative.

Un service Pneus Pirelli est également à disposition. Nous vous recommandons de passer la commande de vos pneus 10 jours de travail avant la course auprès de Pirelli soit par téléphone au no +41 52 355 16 55 / par fax +41 52 355 16 50.

Article 19 Contrôles techniques
Les véhicules homologués pour la LO Renault New Clio Cup doivent respecter dans chaque point les prescriptions du règlement technique / nomenclature / manuel de

réparation / informations techniques. Renault Sport Suisse nomme le ou les commissaires techniques qui sont chargés d'accomplir les missions suivantes :

contrôle technique obligatoire des véhicules avant les premiers essais officiels conformément à l'horaire de Renault Sport Suisse.

A l'issue de chaque manche, une vérification technique d'un ou de plusieurs véhicules conformément aux instructions des commissaires. Tous les véhicules ayant pris le départ des manches officielles d'essais et de course doivent être déposés directement et sans instruction particulière garés dans le parc fermé à la fin de la course ou en cas d'abandon. Les exceptions doivent être autorisées par Renault Sport Suisse.

Une vérification du véhicule peut être faite à tout endroit arbitraire à tout moment de la manifestation.

Ces contrôles techniques peuvent être réalisés en présence :

- des personnes responsables de la LO Renault New Clio Cup,
- du pilote
- du concurrent ou d'une personne nommée par celui-ci,
- d'au maximum deux mécaniciens nommés par le concurrent ou son représentant
- de délégués de la CSN.

La participation de toute autre personne est exclue.

Les commissaires techniques se réservent le droit de procéder à tout contrôle technique qu'ils estimeraient nécessaire ainsi qu'à faire démonter une ou plusieurs parties mécaniques à des fins de vérification. Dans de tels cas, une pièce de rechange d'origine identique peut être montée.

Le concurrent ou le représentant nommé par lui peut marquer les pièces démontées.

Si le pilote, le concurrent ou son représentant n'est pas présent pour le contrôle technique convenu, une communication est envoyée au jury sportif, qui prend une décision au sujet des sanctions.

En cas de divergences, les pièces incriminées sont conservées irrévocablement par les personnes responsables de la LO Renault New Clio Cup.

Article 20 Transmission de données / Télémétrie

Pendant les manches d'essai et la course, il est interdit d'utiliser :
- tous les systèmes de télémétrie et d'équipement technique y afférents
- les systèmes de liaison radio entre le pilote et le stand et inversement.

Seul le système de saisie des données livré par Renault Sport peut être utilisé.

Article 21 Réserves / pénalités/ discipline

En cas d'une ou de plusieurs exclusions du classement, en cas de comportement non sportif, d'infraction commise contre le présent règlement ou de préjudices portés au prestige de la série, Renault Sport Suisse a le droit d'exclure le/les participant(s) des

versements de primes. En outre, les organisateurs de la LO Renault New Clio Cup se réservent le droit d'exclure un pilote d'une ou de plusieurs manches de course, en cas de répétition même de l'exclure de la LO Renault New Clio Cup. L'exclusion s'effectue automatiquement si la licence est confisquée par la CSN. Si le nombre de participants est limité par un organisateur, les pilotes qui ont la priorité sont ceux qui mènent le classement par points au classement intermédiaire courant.

Article 22 Publicité

Renault Sport Suisse et Lista Office se réservent le droit d'utiliser sans contrepartie pour la publicité les résultats, les noms et des clichés des participants.

Article 23 Numéros de départ

Les numéros de départ sont attribués de façon invariable par Renault Sport Suisse pour la totalité de la saison. Chaque pilote possède son propre numéro de départ. Les numéros doivent être collés conformément au plan de décoration.

LO Renault New Clio Cup

Règlement technique 2007 Renault New Clio Cup

Ce qui n'est pas expressément autorisé dans le présent règlement, dans le manuel de réparation et dans la nomenclature pour les véhicules autorisés pour la LO Renault New Clio Cup et dans les communications techniques éventuelles est considéré comme interdit.

Article 1 Généralités

La Renault New Clio Cup avec l'équipement prescrit à l'article 2 peut participer à la LO Renault New Clio Cup.

Toute rectification, adjonction, adaptation de joints, rectification de soudures, tout renforcement, polissage, ponçage, etc. ou toute modification de pièces d'origine qui ne sont pas autorisés expressément par le règlement, la nomenclature, le manuel de réparation ou les notes techniques sont expressément interdits .

Réparations

Toutes les pièces qui sont montées en échange doivent être homologuées par Renault Sport ou Renault Sport Suisse pour la Renault New Clio Cup et doivent comporter l'hologramme éventuellement existant. Le pilote est dans tous les cas le responsable de la conformité des pièces de rechange qui sont montées dans sa voiture.

Toute intervention sur le véhicule doit être exécutée conformément à la méthode de réparation prescrite par Renault Sport ou Renault Sport Suisse et sert à préserver l'état d'origine du véhicule.

En cas de mesures de réparation en combinaison avec une carrosserie blanche, le numéro de série complet du véhicule et la plaquette doivent être transférés au même endroit.

Article 2 Accessoires de sécurité obligatoires

La conformité à l'annexe J de la législation sportive automobile internationale en vigueur est obligatoire.

2.1 Harnais Pilote (date de péremption)

Les harnais sur lesquels la date d'arrivée à expiration n'est plus lisible doivent être remplacés immédiatement contre de nouveaux harnais homologués par la FIA et compatibles avec le système « HANS ». Après tout accident, le harnais doit être remplacé obligatoirement. Les harnais doivent comporter deux sangles d'épaule et une sangle ventrale et être fixés aux points de fixation d'origine.

2.2 Coupe-circuit

Le coupe-circuit monté départ usine est obligatoire. Il doit être signalé clairement par un éclair rouge dans un triangle bleu entouré de blanc et d'au minimum 12cm de côté qui est apposé sur la carrosserie.

2.3 Extincteur

L'extincteur monté départ usine est obligatoire. La responsabilité d'un extincteur en bon état de fonctionnement incombe au pilote.

Les informations suivantes doivent être apposées de façon bien visible sur l'extincteur :

- la quantité de remplissage,
- les indications du produit quant à la nature de l'agent d'extinction,
- le poids ou le volume de l'agent d'extinction,
- la date de contrôle de l'extincteur, qui ne doit pas dépasser de plus de deux ans la date de remplissage et/ou de contrôle,
- les points de service : Gloria-Brandschutz K.A. Blöchliger AG
  Zürcherstrasse 70
  8104 Weiningen
  044 / 752 32 31

  ou

  RECHTSTEINER RACING
  Zone Industrielle des Prés-Morés
  1315 LA SARRAZ
  Tél. 021 / 866 16 66
  Fax 021 / 866 16 67
  Mailto:rechracing@vtx.ch

L'extincteur doit être fixé sur l'endroit prévu départ usine.

2.4 Fixation / console de siège

L'utilisation du siège livré départ usine et de sa fixation est obligatoire.

2.5 Fixations de sécurité du capot et du couvercle de malle

Seules les fixations de sécurité du capot et du couvercle de malle montées départ usine sont tolérées.

2.6 Pare-brise

Seul peut être monté à titre de remplacement un pare-brise d'origine Renault Clio dégivrant en verre feuilleté. Aucun dispositif supplémentaire, qu'il s'agisse de trous, etc. qui empêchent le pare-brise de s'embuer ou améliorent la ventilation du cockpit, n'est autorisé.

La méthode de fixation prévue départ usine doit être conservée. Sur instruction, les pare-brises fissurés doivent être remplacés.

Seul le film anti-éblouissement livré par Renault Sport Suisse peut être apposés sur le pare-brise. Aucun autre dispositif de protection anti-éblouissement n'est autorisé sur le véhicule.

Il est permis d'apposer sur la face intérieure des vitres latérales et sur la lunette arrière un film de protection contre l'éclatement incolore et transparent. Son épaisseur ne doit pas dépasser 100 microns. Tous les autres films et les vitres teintées ne seront pas tolérés !

Seules les bandes de vitres standard de la LO Renault New Clio Cup sont autorisées pour les véhicules.

2.6.1 Essuie-glaces
Les essuie-glaces doivent se trouver en position horizontale à tout moment des essais et des manches de course officiels.

2.7 Rétroviseurs
L'utilisation des deux rétroviseurs extérieurs de série est obligatoire. Il est interdit de rabattre les rétroviseurs pendant les essais et les manches de course.

2.8 Crochet de remorquage
Les crochets de remorquage de série à l'avant et à l'arrière doivent se trouver dans un état parfait, être peints d'une couleur luminescente et être signalés bien visiblement par une flèche.

2.9 Arceau de sécurité
L'arceau de sécurité qui équipe en série la Renault New Clio Cup est obligatoire.

2.10 Moyeu de volant / volant
Une prolongation du moyeu du volant avec un adaptateur homologué par la FIA est autorisée à condition de conserver le volant d'origine.

Article 3 Equipement obligatoire, accessoires et cotes
3.1 Calculateur électronique / saisie des données
Seul le calculateur et la saisie des données pour la Renault New Clio Cup peuvent être utilisés. Tout changement sur le calculateur et sur la saisie des données est interdit. Renault Sport Suisse se réserve le droit d'échanger les uns entre les autres des calculateurs.

3.2 Moteur
Les moteurs sont plombés. Toute opération sur les moteurs est interdite. La non-existence d'un plombage de Renault Sport entraîne automatiquement l'exclusion du concurrent du championnat en cours. Nous recommandons de faire procéder aux interventions sur le moteur par la société LRM Motors, Petriglieri (tél. +39.0321.62.51.53 – fax +39.0321.62.43.40 - e-mail : lrmmotors@lrmmotors.it). A titre alternatif, les préparateurs Renault officiels Huger et Oreca se tiennent également à votre disposition. Les moteurs de remplacement ne sont autorisés que si ceux-ci ont été livrés par Renault Sport Suisse. Ceux-ci sont également plombés.

3.3 Système d'échappement et de refroidissement

3.3.1 Ligne d'échappement

La ligne d'échappement livrée avec le véhicule doit être utilisée dans tous les cas. Le système de catalyseur d'origine doit fonctionner dans tous les cas.

3.3.2 Protection du radiateur du moteur

Il est permis d'apposer un grillage de protection du radiateur du moteur derrière les prises d'air de refroidissement inférieures et supérieures.

3.4 Poids

3.4.1 Poids du véhicule

Le poids minimum est de 1060 kg. Ce poids s'entend pour la Renault New Clio Cup dans l'état dans lequel elle a participé aux manches d'essai et à la course (vidange d'huile, remise à niveau des réservoirs, changement des roues, etc. ne sont pas autorisés dans le parc fermé). En cas de dépassement du poids vers le bas, il est obligatoire de fixer à demeure des poids supplémentaires sur le plancher du véhicule côté passager à l'aide d'outils standard et de vis.

3.4.2 Poids en course

Le poids en course est d'au minimum 1150 kg, y compris le pilote et son équipement (combinaison de course, cagoule, gants, casque, y compris système Hans), ne doit pas être dépassé vers le bas. Ce poids est valide pour l'état du véhicule tel qu'il a participé aux manches d'essai ou à la course, y compris la quantité résiduelle de carburant. Seule la bascule utilisée par Renault Sport Suisse a valeur de référence pour la fixation du poids.

3.4.3 Lest

Si un véhicule n'atteint le poids minimum prescrit qu'à l'aide de lest, il est obligatoire de déclarer celui-ci aux commissaires techniques de Renault Sport Suisse et de le faire plomber par eux. Le lest doit consister en blocs identiques rigides et être fixé à l'aide de vis directement derrière le siège conducteur sur le plancher du véhicule à cet effet à l'arrière. Si une charge supplémentaire n'est pas plombée, le véhicule est déclaré non conforme.

3.5 Pneus

Seuls les pneus des marques Pirelli avec les dimensions suivantes sont permis :
slick :

225/625/17	D2 circuit,
225/625/17	D7 uniquement pour les courses de côte et le slalom (seuls ceux-là et les pneus pluie sont permis pour les courses de côte et le slalom),
225/625/17	W6 pluie

Tout chauffage des pneus (par voie électrique, chimique, etc.) ainsi que tout traitement de la bande de roulement sont interdits. Quatre pneus du même type doivent toujours être montés pour les essais et la course. L'utilisation de soupapes d'évacuation de la surpression est interdite. Toute infraction commise contre l'article 3.5 a pour conséquence une exclusion du classement au points.

3.5.1 Slicks pour les courses de circuit D2

Chaque pilote et véhicule disposent d'au maximum **6 pneus de Slick** par double manifestation. Lors de chaque manifestation, à l'occasion de l'homologation technique, le pilote doit amener avec lui les Slicks pour les faire enregistrer. Pendant les essais et la course, seuls ces pneus enregistrés peuvent être utilisés. Pendant les essais officiels, les pneus ne doivent être ni échangés ni remplacés. Pendant les essais/courses officiels, les pneus défectueux ne peuvent être échangés qu'avec l'accord de Renault Sport Suisse. Lors du changement de roues pendant les essais et courses officiels, seuls les outils mentionnés ci-après sont autorisés :

- cric hydraulique,
- clé en croix
- tournevis à accus, tournevis à air comprimé,
- clé dynamométrique.

Tous les autres outils pneumatiques sont interdits.

Si les essais chronométrés officiels sont qualifiés de Wet practice par la direction de course, le pilote peut remplacer ses pneus Slick par des pneus pluie. Pendant les manches d'essais officiels, un changement unique de pneus Slick en pneus pluie ou inversement est autorisé lorsque les conditions météorologiques sont incertaines ou lorsqu'il commence à pleuvoir ou que la piste sèche.

3.5.2 Pneus Joker

En cas d'urgence (accident, défaut technique, plat sur les pneus, etc.) lorsque au minimum trois pneus d'un essieu ont été endommagés, le participant a la possibilité de faire marquer un septième pneu utilisé supplémentaire (pneu Joker) pour la course concernée.

Pour obtenir l'autorisation, les conditions suivantes doivent être remplies :

- les pneus devant être remplacés doivent être si gravement endommagés qu'une poursuite de leur utilisation ne serait pas responsable pour des motifs de sécurité.
- Renault Sport Suisse et un collaborateur des sociétés Pirelli doivent donner leur accord.
- le dommage doit être communiqué à Renault Sport Suisse immédiatement après les essais. C'est au participant qu'il incombe d'en administrer la preuve.
- il n'est permis d'utiliser pour le nouveau marquage qu'un pneu utilisé, déjà marqué lors d'une manifestation précédente.

Durant la saison, le pilote dispose d'au maximum deux pneus Joker.

3.5.3 Pneus pluie W6

Les pneus pluie ne sont pas limités et ne doivent pas être marqués.

3.5.4 Pneus courses de côte et slalom D7

Les pneus seront également saisis.

3.5.5 Wet Race / Wet Practice

Si le panneau « WET RACE/WET PRACTICE » est brandi, le participant a la liberté de choix pour les pneus entre pneus slick et pneus pluie. Le participant doit partir du principe que le directeur de course ne va interrompre ni les essais ni la course. La décision concernant le choix des pneus est valide uniquement pour le train de pneus complet,

une monte mixte de pneus pluie et de pneus slick n'étant pas autorisé.

Article 4 Boîte de vitesses
La Boîte de vitesse est plombée et doit être révisée par

Atélier mécanique	Tel./Fax: +41 32 438 95 75
Christian Ferrari	portable: +41 79 333 62 06
Rue du Cornat 17	e-mail: ferrach@bluewin.ch
2827 Mervelier	

Article 5 Carburant
Seul peut être utilisé un carburant qui corresponde au règlement de la FIA (annexe « J »). Toute remise à niveau ou vidange de carburant entre la mise en pré-grille et la sortie du parc fermé est interdite.

Article 6 Freins
Il est interdit de modifier le circuit de freinage d'origine. Seuls la marque et le type des plaquettes de frein sont libres à condition de respecter la masse d'origine de la surface de friction. L'utilisation de marques différentes pour les plaquettes des freins pour les essieux avant et arrière est autorisée.

Article 7 Equipement facultatif
Conformément au manuel de réparation actuel de la Renault New Clio Cup.

Article 8 Equipement obligatoire – marque libre
Sont libres :
- la marque du liquide de refroidissement,
- la marque et le type du liquide de frein,
- la marque et le type des lubrifiants,
- la couleur du véhicule, à condition de tenir compte des sponsors officiels.

Article 9 Présentation du véhicule
Les inscriptions sur le véhicule, y compris le logo, doivent être en permanence dans l'état d'origine. Toutes les pièces non peintes départ usine telles que, par ex. les grilles des prises et sorties d'air de refroidissement ainsi que le diffuseur ne doivent pas être peintes. L'énumération ne possède pas un caractère exhaustif. Les phares ne doivent être ni peints ni collés/décollés et doivent pouvoir fonctionner à tout moment. Seule la pose d'un film de protection contre l'éclatement transparent est permis.

Article 10 Informations techniques
Le règlement et les informations techniques sont traduits en français. En cas de doutes, c'est le texte de la version allemande qui fait foi.
Les compléments ou modifications apportés au présent règlement seront publiés pendant la saison de courses 2007 à l'adresse www.worldseriesbyrenault.ch sous forme d' »Informations techniques » numérotées.

Antrag für Einschreibung • Demande d'inscription

2007

LO RENAULT NEW CLIO CUP

Renault Sport Suisse, Bergermoosstrasse 4, Postfach, 8902 Urdorf
Telefon 044 777 02 47, Fax 044 777 02 14

☐ **Ich nehme am LO Renault New Clio Cup teil**
Je participe au LO Renault New Clio Cup

Bewerber/Team
Concurrent/Team

Lizenz-Nr. Nº de licence	Aussteller Délivrée par
Firma/Organisation Société/Organisation	
Name Nom	Vorname Prénom
Strasse Adresse	PLZ/Ort NPA/Localité
Telefon Téléphone	Fax Fax
E-Mail	

Fahrer
Pilote

Name Nom	Vorname Prénom
Strasse Adresse	PLZ/Ort NPA/Localité
Telefon Téléphone	Fax Fax
Nationalität Nationalité	Blutgruppe Groupe sanguin
Lizenz - Nr. Nº de licence	Aussteller Délivrée par
Geburtsdatum Né le	E-Mail

Bankverbindung für Prämienauszahlungen im Ausland:
Référence bancaire pour le versement des primes à l'etranger:

Name der Bank
Nom de la banque

Adresse der Bank
Adresse de la banque

Name des Kontoinhabers
Nom du détenteur du compte

IBAN
IBAN

BIC
Nº BIC

Bank-/Postverbindung für Prämienauszahlungen in der Schweiz:
Référence postale ou bancaire pour le versement des primes en Suisse:

Name der Bank
Nom de la banque

Adresse der Bank
Adresse de la banque

Name des Kontoinhabers
Nom du détenteur du compte

Kontonummer
Nº compte

Bank-/Postverbindung/Clearing-Nr.
Référence postale/bancair/Nº de clearing

Stimmen Kontoinhaber und Fahrer nicht überein, gilt dies als Vollmacht für die Prämienauszahlung.
Au cas où le nom du détenteur du compte serait différent de celui du pilote, la présente formule tient lieu de document de référence pour le versement des primes.

Unterschrift Fahrer
Signature du pilote

Dieser Antrag hat Gültigkeit, wenn das Formular vollständig und leserlich ausgefüllt und unterschrieben vorliegt.
Ce document est uniquement valable si toutes les rubriques ont été dûment complétées de façon lisible et que le formulaire porte la signature du pilote.

